RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE

— ◆ —

CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS
Services opérations CTA/CODIS

N/Réf. : AV IP 22/023
Affaire suivie par le capitaine Alain VENEAU
☎ secrétariat : 05 55 29 64 60
Courriel : ipollet@sdis19.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour 2023, le service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze recrute des nageurs sauveteurs pour les mois de juillet et août afin d'assurer la surveillance des plans d'eau de la Corrèze et la sécurité sur la rivière Dordogne dont il a la charge.

Un des diplômes requis est :

- le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique,
- le Brevet de Maître Nageur Sauveteur,
- le Brevet d'Etat et d'Education Sportif aux Activités de la Natation.

Les candidats devront être titulaires du pass-sanitaire (ou pass-vaccinal en fonction des décisions gouvernementales prises), vaccinés contre l'hépatite B et à jour de leur recyclage y compris pour le certificat de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1). Des sessions de rattrapage pourront être organisées avant la saison par le service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze.

Le nombre de postes de saisonniers à pourvoir est fixé à 60.

Les lettres de motivation précisant vos disponibilités durant l'été 2023 accompagnées d'un curriculum vitae et d'une copie de votre diplôme, doivent être transmises en format pdf sur le site du SDIS de la Corrèze (https://www.sdis-19.com/Recrutements_saisonniers_2023/surveillants-de-baignade) avec les pièces listées ci-dessous **avant le 28 février 2023 dernier délai** à :

Monsieur le président du conseil d'administration
des services d'incendie et de secours de la Corrèze
Avenue Evariste Galois
B.P. 107
19003 TULLE cedex

Liste des pièces à joindre à toute candidature

☐ une copie de l'attestation de la carte vitale précisant vos droits,

☐ votre certificat médical d'aptitude établi par un médecin sapeur-pompier volontaire (vous pouvez prendre l'attache du secrétariat du service médical du SDIS au 05 55 29 64 11 afin d'obtenir des coordonnées de médecin agréé) précisant si vous êtes immunisés contre l'hépatite B,

☐ un justificatif de votre pass-sanitaire (ou pass-vaccinal)

☐ un RIB,

☐ la fiche de renseignements jointe dûment complétée,

☐ la copie de votre diplôme BNSSA (de moins de 5 ans), l'obtention de ce diplôme est obligatoire pour la surveillance de baignade,

☐ la copie de votre diplôme de secourisme (celui-ci ou son recyclage s'il est antérieur à 2022 : **vous devez être à jour de cette formation la veille de votre 1er jour de surveillance**),

☐ si vous êtes déjà sapeur-pompier (professionnel ou volontaire) auprès dans un autre département, je vous remercie de nous joindre une attestation du SDIS dont vous dépendez acceptant de vous détacher sur le SDIS de la Corrèze le temps de votre recrutement saisonnier.

NAUTIQUE - SAISON 2023

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

S.P.V. SAISONNIERS, surveillants titulaires

Photo d'identité

Nom : **Prénom** :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone
- domicile : - portable :

Etes-vous déjà sapeur-pompier volontaire ou professionnel ? oui ☐ (SDIS.....) non ☐

Adresse mail :

Diplômes : ☐ BNSSA, obtenu le : (valable 5 ans) Date du recyclage :
☐ BEESAN, obtenu le :
☐ Secourisme, obtenu le : (valable 1 an) Date du recyclage:
☐ autre : ....., obtenu le :

Les surveillants doivent être à jour de leur formation BNSSA/BEESAN ET secourisme au 1er juin 2023)

Nombre de saisons effectuées en partenariat avec le SDIS 19 : .....

Disponible en tant que titulaire : ☐ en juin ☐ en juillet ☐ en aout

Disponible pour effectuer des remplacements : oui ☐ (en juillet☐ en aout☐) non ☐

Permis : ☐ voiture (véhicule oui ☐ non ☐)... ☐ bateau

Tailles des tenues :

T-shirt : ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL Maillot de Bains (short) : ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL

Souhaitez-vous être hébergé(e) sur le lieu de surveillance :

En juillet : ☐ oui ☐ non En août : ☐ oui ☐ non

En cas de réponse positive, vous voudrez bien vous mettre en relation avec la mairie sur laquelle est situé le plan d'eau ou la piscine dès votre affectation